



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE

Séance du jeudi 30 juillet 2020

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Procès-Verbal

Le doyen d'âge, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L5211-2, L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Le secrétaire de séance est *Mme Isabelle ESPINOSA*

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

- Candidats :
- *M. Michel BENOIT*.....
 -
 -

- Vote :

Inscrits	10
Votants	10
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

- Ont obtenu :
- *M. Michel BENOIT*..... 10 voix
 - voix
 - voix

M *Michel BENOIT*.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu et a été immédiatement installé.

Les assesseurs

Les scrutateurs

Le secrétaire de séance

Le doyen d'âge,
Président,